

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 décembre 2017

<p>DELIBERATION N° : 20171212_19</p> <p>OBJET : Fixation des tarifs d'occupation du domaine public pour l'année 2018</p> <p>NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le : 27 DEC. 2017</p> <p>Nombre des conseillers en exercice : 39</p> <p>Présents : 27 Procuration : 6 Votants : 33 Abstention : 0 Exprimés : 33</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le douze décembre à dix-sept heures vingt cinq minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE</p> <p>Présents LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEON Jean Daniel ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEON Guy ; VIENNE Raymonde ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; HOAREAU Claudette ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; GEORGET Marilynne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; RIVIERE François</p> <p>Représentés LEJOYEUX Marie Andrée représentée par MUSSARD Rose Andrée KERBIDI Gérald représenté par LANDRY Christian LEON Marie-Jo représentée par NAZE Jean Denis BOYER Julie représentée par HUET Marie Josée PAYET Yannis représenté par BAUSSILLON Inelda FONTAINE Olivier représenté par GUEZELLO Alin</p> <p>Absents HOAREAU Jeannick ; FRANCOMME Brigitte ; ASSATI Marie Pierre ; PAYET Priscilla ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry</p>
<p>Le Maire</p> <p>L'élu(e) délégué(e)</p>   <p>Christian LANDRY</p>	<p>Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Monsieur HOAREAU Sylvain, conseiller municipal, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>

DÉLIBÉRATION N° : 20171212_19

OBJET :

**Fixation des tarifs
d'occupation du
domaine public pour
l'année 2018**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

La Commune est régulièrement sollicitée pour l'occupation du domaine public dans le cadre des manifestations, du marché forain ou d'autres occupations temporaires (snack-bar, restaurants, ventes de fruits et légumes...). Ces occupations sont soumises à la délivrance d'un « droit d'occupation du domaine public » ou d'un « droit de place » et donnent lieu au paiement d'une redevance, dont les montants sont définis chaque année en conseil municipal.

Pour l'année 2018, il est proposé d'adopter les tarifs figurant dans la grille jointe en annexe. Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°19,

Considérant qu'il est proposé au conseil municipal de fixer les nouveaux tarifs de l'occupation du domaine public communal pour l'année 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés :**

Présents : 27

Représentés : 6

Pour : 33

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} .- ADOPTE les tarifs d'occupation du domaine public figurant dans la grille annexée à la présente délibération, pour l'année 2018.

Article 2.- AUTORISE le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

L'élu(e) délégué(e)

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :



Christian LANDRY



DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

2018

Annexe à la délibération n° 20171212_19 du conseil municipal du 12 décembre 2017

1- TARIFS POUR LES OCCUPATIONS TEMPORAIRES (Hors manifestation)

Emplacements forains :		
Fruits et légumes/fleurs/ produits de la pêche/ artisanaux et autres	10€ le carreau / jour	
Produit agroalimentaire et poulets grillés	20€ le carreau / jour	
Bichiques	40€ le carreau / jour	
Produits manufacturés :	30€ le carreau /jour	
Prestation de service : - bien être, entretien corporel ... - montage de pneu, décalaminage de véhicule - location de vélos, balades,..	20€ le carreau /jour	
Camions itinérants (glaces ...)	Forfait 20 €/mois ou 30€/mois	Forfait 100 €/an ou 230 € /an
Banderole à usage commercial	2€/m ² /jour	
Emplacement pour terrasses de cafés et de restaurants	5€/m ² /mois	
Emplacement réservé aux transports de fonds	1000€/an	
Emplacement réservé (livraisons, etc...) hors transport de fonds	500€/emplacement/an	
Emplacement distributeur de billets (DAB)	- Terrain nu : 10€/m ² /mois - Avec local mis à disposition : 20€/m ² /mois	
Étalages attenants aux magasins	4€/m ² /jour	100€ /m ² /mois
Porte-menus, porte cartes postales	10 € forfait mensuel	50 € forfait annuel
Panneaux-réclames, chevalet publicitaire, mobilier décoratif et objet divers (l'emprise au sol doit obligatoirement être inférieure à 1m²)	2€ / jour	20€ forfait mensuel
Distributeur automatique de boissons, confiserie etc..	50€/distributeur/mois	
Emplacement pour camions aménagés - camion bar, camion pizza, food-truck, fashion truck... - camion glaces, crêpes ou autres confiseries...	Du 1 ^{er} au 3 ^{ème} jour : 50€/jour A compter du 4 ^{ème} jour : 20€/jour Du 1 ^{er} au 3 ^{ème} jour : 30€/jour A compter du 4 ^{ème} jour : 10€/jour	
Installation sédentaire : snack-bar ou autre activité similaire de longue durée	Installation mobile : 300€/mois	Installation fixe : 400€/mois
Installation sédentaire de restauration	600€/mois	
Exposition de voitures automobiles	25€/véhicule/jour	
Autres expositions (publicités mobiles,)	8€/m ² /jour	

Bivouac ou autres occupations (ex : fête privée, pique-nique ...) à usage privatif payant	- Prestation privée : 100€/jour - Association : gratuit	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> <small>Envoyé en préfecture le 27/12/2017 Reçu en préfecture le 27/12/2017 Affiché le 27/12/2017</small>  <small>ID : 974-219740123-20171212-DCM20171212_19-DE</small> </div>
Location de gymnase (Henri Ganofsky, Vincendo, ...)	- Location du local seul: 600 € / jour - Location du local et du matériel logistique (podium, chaises, plantes...) : 1200 € / jour	
Location de la salle communale de Manapany-les-Bains et ses jardins	- Location du local uniquement : 400 € / jour - Location des jardins uniquement : 400 € / jour - Supplément pour le matériel logistique (podium, chaises, plantes ...) : 600 € / jour	
Brocante (vente au déballage)	- partie fixe : - 50 €/manifestation, dans le centre ville - 20 €/ manifestation, pour les écarts - partie variable : <ul style="list-style-type: none"> • de 1 à 20 exposants : 20€ • de 21 à 50 exposants : 50 € • de 51 à 100 exposants : 100 € • de 101 à 150 exposants : 150 € 	
Emplacement pour associations	<i>Gratuit pour leur occupation propre et ponctuelle. Délibérations spécifiques pour les associations subventionnées</i>	

2- TARIFS POUR LES MARCHES FORAINS ET AUTRES MARCHES

Prix d'un carreau simple (une seule face d'exposition soit 2,5 mètres linéaires) : 12 euros

Prix d'un carreau d'angle (deux faces d'exposition soit 5 mètres linéaires) : 16 euros

Forfait supplémentaire pour tout branchement électrique : 3 euros le jour du marché

3- TARIFS POUR LA HALLE DE SAINT-JOSEPH

Gestion par des partenaires (privé, association...)*

Manifestation organisée par les associations	- <i>Gratuit pour leur occupation propre et ponctuelle. Délibérations spécifiques pour les associations subventionnées</i> - 100 € / jour pour toute autre occupation à but lucratif
Séminaire / réunion	750 €/ jour
Manifestation commerciale	1 500 €/ jour
Manifestation dont l'objectif est la mise en valeur du territoire	750 €/ jour
Spectacle vivant	750 €/ jour
Supplément pour le matériel logistique (podium, chaises, plantes ...)	600 €/ jour
Brocante (vente au déballage)	- partie fixe : - 100 €/ manifestation, sous la halle de Saint-Joseph - partie variable : • de 51 à 100 exposants : 100 € ; • de 101 à 150 exposants : 150 €..

***Les tarifs de mise à disposition de la halle ne comprennent pas les besoins en terme de sécurité et gardiennage, qui sont à la charge de l'organisateur.**

4- TARIFS POUR LES MANIFESTATIONS, CIRQUES ET SPECTACLES

Manifestation ou animation organisée par la commune (« Nuits du piton » ...)	<u>Emplacements forains :</u> 10 € /m ² /jour
	<u>Camion bar, stand de bar, restauration :</u> - 50€ / jour pour les surfaces inférieures ou égales à 9m ² . - 80 € / jour pour les surfaces supérieures à 9m ² et inférieures ou égales à 16 m ² - 120 € / jour pour les surfaces supérieures à 16 m ² et inférieures ou égales à 40 m ² - 200 €/ jour pour le surfaces supérieures à 40 m ²
	<u>Manèges ou attractions :</u> - 5€ forfait/jour pour une occupation de longue durée (supérieure à 1 mois) - 60€ forfait/ jour pour un manège ou une attraction dont la longueur ou le diamètre est inférieur ou égal à 6 m - 80 € forfait / jours pour un manège ou une attraction dont la longueur ou le diamètre est strictement supérieur à 6 m et inférieur ou égal à 10 m - 100 € forfait/jour pour un manège ou une attraction dont la longueur ou le diamètre est strictement supérieur à 10 m
Fêtes, braderies et manifestations diverses organisées par une association (Manapany Surf, ...)	Etalage et stand dont la profondeur n'excède pas 3 m : 1 €/ml/jour
	Etalage et stand dont la profondeur excède 3 m : 0,5 €/m ² /jour
	Manège ou attraction dont la longueur ou le diamètre est inférieur ou égal à 6 m : 10 € forfait/jour
	Manège ou attraction dont la longueur ou le diamètre est strictement supérieur à 6 m et inférieur ou égal à 10 m : 15 € forfait / jour
	Manège ou attraction dont la longueur ou le diamètre est strictement supérieur à 10 m : 20 € forfait/jour
	Camion bar, stand de bar, restauration : <ul style="list-style-type: none"> • 5 € / jour pour les surfaces inférieures ou égales à 9 m² • 10 € / jour pour les surfaces supérieures à 9 m² et inférieures ou égales à 16 m² • 20 € / jour pour les surfaces supérieures à 16 m² et inférieures ou égales à 40 m² • 30 €/ jour pour les surfaces supérieures à 40 m²
Emplacement pour associations	<i>Gratuit pour leur occupation propre et ponctuelle. Délibérations spécifiques pour les associations subventionnées</i>
Cirques et spectacles vivants Sans partenariat avec la Ville	<u>Avec représentations payantes :</u> - Partie fixe : 20 € par jour - Partie variable : 80 € par représentation

En partenariat avec la Ville sur des prestations mixtes payantes / gratuites (pour le public scolaire, etc ...)	Sans représentation : 50 € par jour
	Avec représentations payantes : - Partie fixe : 10 € par jour - Partie variable : 40 € par représentation
En partenariat avec la Ville sur des prestations gratuites	Sans représentation : 25 € par jour
	Sans objet

Envoyé en préfecture le 27/12/2017

Affiché en préfecture le 27/12/2017

Affiché le 27/12/2017

ID : 974-219740123-20171212-DCM20171212_19-DE

5- TARIFS POUR LES TRAVAUX

Installation et approvisionnement de chantier : bennes déchets , dépôt matériaux non clôturé, échafaudage non clôturé, échafaudage et dépôt de matériaux clôturé, baraque de chantier, container, camion toupie, chariot élévateur, nacelle, périmètre de sécurité pour chantier ou clôture de chantier ...

Partie fixe :	Partie variable :
- de 0 à 50 m ² : 30 €	- de 0 à 50 m ² : 5 € / jour
	- de 51 à 100 m ² : 7 € / jour
	- au-delà de 100 m ² : 10 € / jour

Il est précisé que le nombre de mètre carré sera calculé par rapport à l'emprise utilisée au sol.